

Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

Lundi 14 octobre 2024 à 18h30

Maison commune

- 14A rue du général de Gaulle -

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Délibération n°2 : Arrêté relatif à la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions dans la métropole du Grand Nancy
- Délibération n°3 : Avenant n°3 à la convention de maîtrise d'œuvre EPF-GE site ELIS
- Délibération n°4 : Acquisition d'une parcelle métropolitaine à titre gratuit – AC 77
- Délibération n°5 : Modification des représentant-e-s de la commune dans différentes instances
- Délibération n°6 : Tarification de la mise à disposition des locaux de la crèche Le château des diabolotins
- Délibération n°7 : Validation des projets du budget participatif 2024
- Délibération n°8 : Mise à disposition de personnel dans le cadre de la mission intérim du CDG54
- Délibération n°9 : Accès à la formation professionnelle proposée par le CDG54
- Délibération n°10 : Remise gracieuse de dette
- Délibération n°11 : Modification du tableau des effectifs
- Délibération n°12 : Rapport d'activité 2023 de la métropole du Grand Nancy
- Délibération n°13 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la métropole du Grand Nancy
- Délibération n°14 : Rapport de développement durable 2023 de la métropole du Grand Nancy
- Délibération n°15 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la métropole du Grand Nancy
- Information 1 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- Questions diverses

Malzéville, le 8 octobre 2024

Le Maire,

Bertrand KLING

